



## Prévention et défense incendie.

La nouvelle loi adoptée.

2



## Sinistres 2012:

Une année plutôt clémente, pour le moment.

2



## Une page se tourne à l'ECAP.

Du changement à la direction.

3



## Combles aménagés:

Des règles à respecter.

4

## Une action de prévention soutenue par l'ECAP

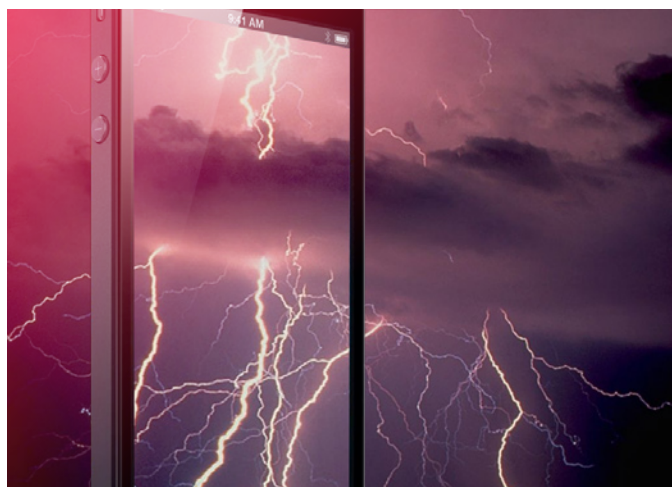
### Alarme-Météo:

Ne vous laissez plus surprendre!

Alarme-Météo est un service gratuit pour tout public, qui peut-être particulièrement utile aux propriétaires d'immeubles, mais aussi aux randonneurs ou aux automobilistes. Les informations dispensées permettent à toute personne susceptible d'être touchée par des intempéries de limiter bien des désagréments et notamment de prévenir des dégâts. Etre averti à l'avance de l'arrivée d'une tempête permet, par exemple, de prendre à temps certaines mesures de précaution et de mettre ses meubles de jardin à l'abri, d'écourter une promenade en montagne ou de différer un déplacement. Dans le cadre de leurs actions de prévention, les Etablissements cantonaux d'assurance, et notamment l'ECAP, se sont associés à cette campagne.

#### Comment ça fonctionne?

Alarme-Météo vous prévient de l'arrivée d'intempéries en Suisse par SMS, courriel, applications Smartphone ou par fax. Les informations sont ciblées par région afin de permettre des messages d'alerte très précis. Si 111 régions de



Suisse étaient définies à l'origine, elles sont aujourd'hui au nombre de 172 pour affiner encore la qualité des données transmises. En cas de menaces d'intempéries, chaque message est accompagné de conseils succincts adaptés au lieu et à la saison. Par exemple, 8 centimètres de neige fraîche en plaine au mois d'octobre ont déclenché une Alarme-Météo. En revanche, durant les mois d'hiver, cette situation est normale pour la saison et ne fait donc pas l'objet d'une alerte.

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un SMS avec le texte START AM NPA au numéro

4666. Pour recevoir des messages météo concernant, par exemple, la ville du Locle, vous enverrez **START AM 2400**. Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite personnaliser votre abonnement, notamment en y rajoutant d'autres régions ou en le restreignant à certains types d'intempéries. Les alertes visent en particulier les situations de gel, d'orage et de grêle, de verglas étendu, de pluie, de neige et de vent.

**Le site [www.alarme-meteo.ch](http://www.alarme-meteo.ch) vous fournira plus de détails sur les prestations et les supports disponibles.**

### Un lifting visuel pour l'ECAP

Pas de révolution, une certaine évolution. Né en 2003 lorsque l'ECAI est devenu l'ECAP, le logo désormais familier continuera d'accompagner les assurés dans toutes leurs relations avec l'Etablissement. Il sera dorénavant mieux intégré dans un graphisme général allégé et dynamisé.

Ce choix d'actualisation progressive s'inscrit également dans la volonté de ne pas faire table rase du passé tout en continuant de consacrer l'essentiel des primes encaissées à l'indemnisation des sinistres, la prévention et la défense incendie.

L'efficacité de la communication passant par son attractivité et sa lisibilité, en particulier dans le domaine de la prévention, c'est donc dans un design renouvelé que nous avons le plaisir de vous présenter ce n° 19 d'EAU & FEU.

*Pendant plus de 20 ans, M. Michel-Henri Krebs aura été le partenaire privilégié de l'ECAP dans toutes ses activités de communication, manifestant un intérêt jamais démenti pour les Etablissements cantonaux et leurs instances faitières. Au moment de passer la main, qu'il soit ici remercié de ses compétences et de sa polyvalence.*

# Nouvelles structures de la défense incendie :

## Les sapeurs-pompiers en mutation

**Le 27 juin dernier, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté, à l'unanimité moins une voix, la nouvelle loi sur « la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours », dorénavant connue sous l'acronyme de LPDIENS.**

Ce vote marque à la fois la fin d'un projet à la genèse mouvementée et difficile et le début d'une ère nouvelle en matière de prévention et de défense incendie. L'ECAP salue ces nouvelles dispositions qui renforcent son rôle au service de tous les citoyens du canton.

### Prévention

Pour la première fois une loi neuchâteloise intègre sous un même toit la prévention en matière d'incendie et d'éléments naturels. Les tâches respectives de l'ECAP et des communes y sont clairement précisées pour une efficacité maximale. Les commissions de police du feu sont confortées dans leurs missions, l'ECAP leur apporte un soutien ponctuel.

### Défense incendie

C'est dans ce domaine que la loi prévoit le plus de changements. Du statut de principal contributeur individuel au financement de la défense incendie, l'ECAP passe à un rôle central dans son organisation et sa gestion, s'alignant ainsi sur une situation qui prévaut déjà dans la quasi-totalité des cantons. L'Etablissement reprendra les tâches en la matière actuellement confiées au service de la sécurité civile et militaire. Il élaborera le standard de sécurité<sup>(1)</sup>, veillera à la maîtrise des coûts, assurera les tâches d'inspection et sera en outre chargé d'établir les normes et les directives concernant les effectifs, l'instruction, les équipements, les matériels et les véhicules avec ses partenaires, comme la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel.



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'ECAP reprendra le centre de formation de Couvet ainsi que les pistes d'exercices qui lui sont rattachées. Le fonds cantonal des sapeurs-pompiers sera dissout et l'Etablissement assumera en direct les subventions aux communes, dans une phase transitoire, puis aux régions qui se constitueront dans le courant de l'année. En effet, la loi prévoit une structure en 4 régions : Les Montagnes, le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz et le Littoral. Les pompiers professionnels de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds seront intégrés à cette organisation. Ils assumeront en outre un rôle particulier dans le cadre des missions dites « de secours » (le secours routier, la défense chimique et contre les hydrocarbures et l'intervention en milieu périlleux) requérant des matériels et une formation de haut niveau. L'exercice de ces missions sera regroupé sous un commandement opérationnel unique. Il faut également relever que les 2 SIS continueront, parallèlement, d'assumer des fonctions d'ambulancier.

La mise en place de la nouvelle organi-

sation est une tâche de longue haleine à laquelle l'adoption de la LPDIENS a donné le coup d'envoi officiel. De nombreuses actions politiques et opérationnelles ont été mises en œuvre et se poursuivront tout au long de l'année à venir.

Si l'entrée en vigueur de la loi est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2013, ce n'est que le 1<sup>er</sup> janvier 2014 que la nouvelle organisation sera fonctionnelle et il faudra à coup sûr passablement de temps pour rôder le système, optimiser son fonctionnement et permettre aux différents corps de réaliser sur le terrain et dans les esprits l'union voulue par les politiques.

**L'ECAP est dans tous les cas convaincu que l'option choisie est la bonne et que notre canton a tout à gagner d'une collaboration harmonieuse entre l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité des citoyens.**

(1) On entend par standard de sécurité, les exigences déterminant les moyens à mettre en œuvre pour les premières interventions en matière de défense contre l'incendie et de secours. Ces exigences sont exprimées en termes de moyens de sauvetage et d'extinction, d'effectif, de formation des intervenants et de délais.



## Sinistres 2012

### Un bilan intermédiaire plutôt réjouissant.

Malgré une période de grands froids, les premiers mois de l'année auront été relativement cléments sur le front des sinistres liés aux éléments naturels. Quelques violents coups de vents, notamment en juin, ont mis à mal des toitures et des stores, mais aucun événement majeur n'est à déplorer. La grêle aura été la grande absente de cet été. La prudence reste toutefois de mise car l'expérience nous a appris que les tempêtes de fin d'année peuvent parfois être très destructrices (pour mémoire : les ouragans Lothar, le 26 décembre et Joachim le 16 décembre).

En matière de sinistres incendie, le feu qui a détruit le clocher du temple de St-Aubin reste dans tous les esprits. La vague de froid de février aura également provoqué plusieurs sinistres, tant en raison de chauffages défectueux que de moyens parfois inadéquats utilisés pour lutter contre les effets du gel.



# Lettre ouverte à notre directeur

Monsieur le Directeur, Cher Laurent,

*Cela faisait quelques temps que nous le savions, mais la fin de l'année nous paraissait bien lointaine. L'échéance est aujourd'hui toute proche et nous avons encore de la peine à réaliser que c'est au 31 décembre 2012 que vous prendrez une retraite, à peine anticipée.*

*Depuis bientôt 13 ans, vous êtes pour beaucoup dans ce canton, devenu le visage de l'ECAP. Vous nous avez conduits de la place Pury à la place de la Gare, dans des locaux plus compatibles avec le développement de l'Etablissement. Artisan de la nouvelle loi sur l'assurance des bâtiments, vous avez fait de l'ECAI, l'ECAP en mettant en évidence son rôle accru dans le domaine de la prévention. En résumé, vous avez façonné l'Etablissement pour en faire non seulement une assurance immobilière efficace et compétitive mais aussi un acteur incontournable de la prévention et plus récemment de la défense incendie.*

*Si nous vous avons toujours apprécié et respecté pour votre capacité d'écoute et votre sens de l'humour, vos compétences nous ont souvent impressionnés. Pour ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de vous seconder dans diverses séances, nous avons pu constater à quel point votre avis était écouté et nous avons parfois été surpris de voir que même vos contradicteurs les plus farouches finissaient par se ranger à vos arguments amenés avec habileté et bon sens.*

*Votre grande expérience de la chose publique et des institutions, votre parcours dans l'administration à la tête du service de l'organisation, ont donné à vos prises de position un poids que personne ne conteste, même parmi nos conseillers d'Etat.*

*Cela ne vous a jamais empêché d'accepter volontiers la contradiction, voire de la rechercher dans certains cas, afin de mieux affûter vos arguments ou revoir votre point de vue si le contradicteur s'avérait pertinent.*

*Pour toutes ces raisons, nous prendrons congé de vous avec regret, même si pour l'instant ce congé est tout relatif. Nous aurons en effet encore le plaisir de vous côtoyer pendant quelques mois, le temps pour vous de mettre en place la nouvelle organisation des sapeurs-pompiers. Qui mieux que vous aurait pu mettre la dernière main à un projet que vous avez porté et défendu avec passion durant les dernières années ?*

*Nous souhaitons simplement vous dire merci pour toutes ces années de collaboration efficace et agréable et vous souhaiter bon vent.*

Vos collègues et amis de l'ECAP



## Biographie express :

**Laurent Memminger** est né en 1948 dans une famille d'imprimeurs. Titulaire d'un doctorat en sciences économiques, il est à la direction de l'ECAP depuis 1999. Père de deux enfants, il a également été chargé de cours à l'Université pendant de nombreuses années. Pince sans rire et sportif, il pratique le tennis et le vélo et espère profiter de sa retraite pour se consacrer à la voile, en plus de nombreux autres projets.

## Un nouveau visage à la direction

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, la direction de l'ECAP sera reprise par M. Jean-Michel Brunner, actuel secrétaire général de l'Etablissement qui a été nommé par la Chambre d'assurance immobilière le 15 juin dernier.

Natif du Val-de-Travers mais habitant Comondrèche, où il est conseiller général depuis de nombreuses années, M. Brunner est marié et père de deux enfants. Comme son prédécesseur, il a un doctorat en sciences économique et une expérience de l'enseignement à la HEG de Neuchâtel.

## L'ECAP assumera l'inspectorat des sapeurs-pompiers

Chargé de cette mission par la nouvelle LPDIENS, l'ECAP a engagé, en qualité d'inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers, M. Maxime Franchi dès le 1<sup>er</sup> avril 2013. Domicilié à Auvernier, M. Franchi est bien connu dans le milieu des sapeurs-pompiers où il a assumé de nombreuses fonctions, de l'échelon local au niveau national.



**Claude Bühler**, nous a quittés à la fin du mois de juin 2012, emporté par la maladie dans sa 65<sup>ème</sup> année. Claude Bühler a servi l'Etablissement avec loyauté et beaucoup d'engagement. Ses nombreuses qualités humaines ont été appréciées tant par ses collègues que par les assurés.

## De nouveaux venus parmi les experts d'arrondissement

Agissant sur mandat de l'ECAP, ces spécialistes du bâtiment procèdent à l'estimation périodique des immeubles du canton afin de garantir une couverture d'assurance

conforme à leur valeur actuelle. Certains d'entre eux épaulent également les experts internes dans l'évaluation des sinistres.

En 2012, plusieurs changements sont intervenus : MM. Flury et Rufini sont arrivés au terme de leur mandat, M. Vuilleumier terminera au mois d'avril 2013. Afin de les remplacer et pour permettre de combler un certain retard dans les estimations, Mmes Géraldine Chapatte et Karin Davies et MM. Jacques Kaiser, Olivier Kohli et Christophe Saudan (de gauche à droite) viendront compléter l'équipe.



# Aménagement de locaux habitables dans les combles

## Quelques règles à ne pas oublier!

L'aménagement des combles est en très fort développement depuis déjà quelques années: le prix du terrain ayant explosé, il devient en effet très utile de récupérer de précieux espaces sous les toits! De plus, l'ajout de pièces supplémentaires ou l'extension de la surface habitable augmente la valeur immobilière d'une maison. Mais il ne faut pas négliger certains principes.

Les prescriptions en matière de construction variant en fonction de la commune et de la zone d'habitation, il convient de se renseigner au préalable sur les démarches à entreprendre et les questions à éclaircir.

En matière de sécurité et en particulier de prévention des incendies et de leurs conséquences, l'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) et les ECA ont émis des directives et des recommandations qu'il est utile de rappeler.

De manière générale, des locaux habitables pourront être aménagés sur le dernier plancher formant le niveau des combles et dans les surcom-



bles seulement si la fuite de leurs occupants par le cheminement usuel apparaît toujours possible en cas de sinistre et pour autant qu'un certain nombre d'autres conditions soient remplies, notamment en ce qui concerne les planchers, l'isolation de la toiture, les portes ou le cloisonnement.

### Un aspect souvent négligé.

Si l'on pense souvent aux mesures directement en lien avec les locaux aménagés, il n'en est pas toujours de même pour les voies d'accès. A ce propos, il faut rappeler qu'aucune boiserie n'est acceptable dans la cage d'escalier. La directive 16-03f de l'AEAI rappelle qu'elle doit être en matériaux EI60, soit présentant une résistance au feu de 60 minutes. Si les escaliers existants sont en matériaux combustibles, une affectation des combles en surfaces

habitables n'est pas autorisée. Dans de rares cas, l'autorité communale compétente peut octroyer une dérogation. Les escaliers doivent être à volées droites et garantir une largeur de passage de 120 cm sur l'ensemble de la voie de fuite. Seule exception, les escaliers situés à l'intérieur d'un appartement en duplex où la largeur minimale pourra se limiter à 90 cm. Lorsqu'il n'existe pas de fenêtre dans la partie supérieure de la cage d'escalier, un exutoire de fumée pourra éventuellement être exigé.

Dans le cadre des bâtiments existants, la nouvelle affectation des combles a fait l'objet d'une recommandation spécifique (N° 104) émise par le secteur Prévention de l'ECAP.

Nos experts-préventionnistes sont là pour vous conseiller, n'hésitez à nous consulter!

## Question-Réponse

**« Je prévois d'installer des panneaux solaires sur ma maison. Que dois-je faire pour être certain qu'ils soient couverts en cas de dommage dus au feu ou aux éléments naturels ? »**

Les panneaux solaires sont couverts moyennant une mention séparée ou une convention particulière dans votre police d'assurance immobilière. Il est donc indispensable d'informer l'ECAP de la pose de nouveaux panneaux ou de la modification significative de l'installation existante. De plus, et afin de ne pas s'exposer à des réductions de prestations en cas de sinistres, il est indispensable de contrôler avec son installateur que la solution retenue répond aux normes et principes en vigueur en ce qui concerne la résistance à la grêle et au vent, le poids de la neige et la foudre. La qualité des panneaux, de leurs éléments de fixation ainsi que de leur pose sont des critères essentiels de la durabilité de l'installation et de la prise en charge de possibles dommages.

Vous trouverez sur notre site Internet ([www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)) le formulaire d'annonce de votre nouvelle installation, afin d'être couverts contre les risques d'incendie et d'éléments naturels dès le début des travaux.



## ECAPeople ...Au fil des mois...

### Des arrivées

#### Janvier 2012

**Jean-Michel Brunner** a été engagé pour assumer la fonction de secrétaire général. Titulaire d'un doctorat en sciences économiques, M. Brunner a dirigé plusieurs PME industrielles. Ce renforcement de l'équipe de direction a été rendu nécessaire par la reprise prévue de la défense incendie.

**Massimo Vitalba** est le nouvel expert chargé des sinistres et des estimations. En provenance de l'ECA du Jura, M. Vitalba a une formation d'architecte et une longue expérience de l'assurance des bâtiments.

**Riccarda Richard** est venue compléter l'équipe comptable, suite au départ de Mme A. Palmieri en 2011. Elle assurera la gestion des débiteurs.

#### Juillet 2012

**Claudia Brunner** de Bevaix, qui assumait depuis plusieurs mois un mandat à durée déterminée en qualité de secrétaire-comptable a été engagée à 50%.

### Décembre 2012

**Dora Rosario** entrera en fonction à mi-décembre en qualité de comptable. Forte d'une expérience en fiduciaire, Mme Rosario sera responsable de la comptabilité générale et en particulier de tout ce qui touchera le secteur de la défense incendie.

### Des départs

#### A la fin de l'année

**Laurent Memminger** fera valoir son droit à la retraite après 13 ans à la tête de l'établissement qu'il aura marqué de sa compétence, de son humour et de ses qualités humaines. Il poursuivra une activité à temps partiel pendant quelques mois pour mettre en œuvre la LPDIENS.

**Eric Jean-Richard** cessera son activité, également pour raison d'âge. Sa gentillesse et sa bonhomie laisseront un vide au service comptable.